Nom prénom

Fonction

école

Madame∙Monsieur l’Inspectrice∙eur,

Le juge des référés du Conseil d’État a prononcé la suspension des articles du décret du 29 août 2020 relatifs aux critères de vulnérabilité. Dès lors, les critères retenus par le précédent décret du 5 mai 2020 s’appliquent à nouveau. De plus la FAQ du ministère mise à jour le 1 er novembre le précise.

En conséquence, faisant partie des personnes vulnérables figurant dans un des 11 cas de la liste du décret du 5 mai 2020, je vous informe que je demande à reprendre mon travail à distance sauf à ce que vous me placiez en autorisation spéciale d’absence. Si cette proposition qui correspond aux textes légaux n’était pas retenue par l'administration, je vous demande de m’en donner par retour la justification ;

Vous trouverez ci-joint un certificat médical pour faire valoir ce que de droit.

Fait à :

Le

Signature ou Nom prénom